

Interventions de l'Association des Editeurs Belges dans le cadre des Etats Généraux de la Culture 2005

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue
française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Banque : 210-0631625-13
TVA : BE-408 317 342

*Avec le soutien de la Communauté
française Wallonie-Bruxelles*

Etats généraux de la Culture - Rencontre du 14 février 2005
Import / Export et diffusion des productions culturelles

Compte-rendu de l'Association des éditeurs belges (ADEB)

Pour rappel, l'ADEB est la fédération professionnelle qui regroupe les éditeurs de livres de langue française tous secteurs confondus (BD, scientifiques, scolaires, etc.). Le chiffre d'affaires global de production des ses membres toutes langues confondues pour 2003 s'élève à 227,7 millions d'euros. Au sein de celui-ci, 136,3 millions d'euros sont réalisés en langue française. 54 % du chiffre d'affaires « édition propre » (hors cession de droits) en langue française sont fournis par la BD tandis que 26 % sont réalisés par le livre scientifique, technique et de sciences humaines. 59 % du chiffre d'affaire en langue française sont destinés à l'exportation (85 % du chiffre d'affaires édition propre de la BD ou encore 44 % de celui de l'édition scientifique, technique et de sciences humaines sont réalisés à l'exportation).

L'ADEB et les éditeurs se félicitent des accords et conventions existants avec les pouvoirs publics (AWEX, Bruxelles-Export et CGRI) concernant la représentation des éditeurs de la Communauté française Belgique Wallonie-Bruxelles aux foires et salons du Livre de Paris, Francfort et Montréal. L'ADEB, qui est l'opérateur désigné pour ces 3 manifestations, constate une augmentation manifeste des participants à ces collectivités et une satisfaction générale des éditeurs. Ainsi, la collectivité Belgique Wallonie-Bruxelles au Salon du Livre de Paris 2005 accueillera 55 éditeurs (35 éditeurs en 2002, 42 en 2003 et 53 en 2004). La connaissance du monde éditorial et de son historique, des dossiers interprofessionnels comme des marchés à l'international désigne naturellement l'ADEB dans ce rôle d'opérateur. La Foire du Livre de Francfort (foire professionnelle où se négocient l'achat et la vente de droits), de même que le Salon du Livre de Montréal où se recherchent plus spécifiquement des accords de coéditions entre éditeurs de la Communauté française Belgique Wallonie-Bruxelles et québécois ainsi que la recherche de distributeurs permettent aux éditeurs de bénéficier sur place de l'expérience de l'ADEB.

L'ADEB soutient l'action à l'export des pouvoirs publics sur des marchés tel que le Maghreb et le Liban. Quoique les programmes à l'export aient été définis pour 2005, suite à la demande de plusieurs éditeurs, l'ADEB souhaiterait la réalisation d'une collectivité à la Foire du Livre de Pékin (1^{er} au 5 septembre 2005) pour bénéficier entre autres des retombées de la présence de la France à ce salon comme invité d'honneur mais aussi de la visite royale et des missions princières qui entraînent dans leur foulée une connaissance accrue de la production de nos entreprises (dont culturelles) et de nos artistes de Communauté française et la conclusion d'accords commerciaux.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

*Avec le soutien de la Communauté
française Wallonie-Bruxelles*

Concernant le livre de langue française, l'ADEB regrette le clivage existant entre « produit » culturel et « produit » commercial quant au lieu de production des livres en langue française qui exclut, des aides de Communauté française Belgique Wallonie-Bruxelles, les éditeurs dont le siège social est en Flandre mais qui publient pourtant partiellement ou totalement des ouvrages en langue française et participent ainsi au rayonnement de notre culture.

Pour assurer son rôle à l'exportation, l'ADEB souhaite l'engagement d'une personne à temps plein pour lequel elle ne dispose pas des fonds nécessaires. Aujourd'hui, cette responsabilité est gérée en son sein par un arrêté royal 258 dont le contrat viendra, suite à un second terme, à échéance en avril 2006.

Comme l'a démontré l'*Argumentaire du livre et de la lecture en Communauté française Belgique Wallonie Bruxelles* paru en 2002 à l'initiative du Conseil du Livre, le livre et la lecture sont des secteurs sous financés par rapport aux autres secteurs culturels en Communauté française depuis près de 30 ans. La Ministre se doit donc de remédier à cet état de faits. L'ADEB formulera par ailleurs lors de la thématique « édition » du 14 mars différentes propositions.

Par ailleurs, en concertation avec l'ADEB et les éditeurs, une réflexion devrait être menée quant à la désignation d'un ombudsman au sein de l'administration qui pourrait centraliser et gérer auprès des organismes ou ministères compétents et ce à tous les niveaux de pouvoirs (communautaire, régional, fédéral et européen) tous dossiers administratifs ou douaniers spécifiques à un pays auxquelles seraient confrontés les éditeurs et qui seraient un frein à l'exportation de leurs ouvrages. Cette personne ressource pourrait également négocier des tarifs préférentiels pour l'envoi de livres tant auprès de la poste pour l'international (mais aussi pour le marché intérieur) qu'auprès d'un prestataire spécialisé pour le fret aérien (supprimer certaines taxes aéroportuaires, etc.) ou/et le transport routier.

Notons aussi, par l'absence de concertation, l'impact négatif que risque d'entraîner sur nos exportations la loi programme sur le statut social de l'artiste du 24/12/2002. En effet, en assimilant l'auteur à un artiste, l'éditeur de Communauté française Belgique Wallonie-Bruxelles se voit le seul de la Communauté européenne à devoir acquitter l'ONSS et autres lois sociales dans le cadre du contrat de commande (contrats de commande d'œuvres graphiques, de traduction, contrat de directeur de collection, contrat de collaboration rédactionnelle). En alourdissant ainsi les charges patronales de nos éditeurs, celles-ci se voient reportées sur le prix de revient de leurs ouvrages destinés entre autres à l'exportation. Par ailleurs existe le risque sur le plan culturel que nos éditeurs fassent appel à des auteurs étrangers pour échapper à cette loi. Le rôle tant nécessaire de préservation et de rayonnement de la création, tout genre confondu, et des auteurs de Communauté française, assuré par le maintien d'une édition de proximité en Communauté française, se voit ainsi sanctionné.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

D'ores et déjà, l'ADEB souhaite que soit assuré un soutien financier récurrent pour :

- L'outil de promotion bibliographique Banque du Livre qui permet par le biais d'accords bilatéraux la présence virtuelle de nos ouvrages à l'étranger par la consultation de cette base de données. www.banquedulivre.net
- La présence d'encarts spécifiques sur les éditeurs belges et leurs ouvrages dans des revues professionnelles étrangères (type LivresHebdo en France et Livre d'ici au Québec).
- Favoriser et systématiser l'envoi et la venue de professionnels du livre dans le cadre d'événements autour du livre en vue de faire connaître de notre édition et d'établir des collaborations à long terme. Ainsi, en son temps ont été organisés, en collaboration CGRI/ADEB une rencontre en Communauté française avec des libraires des PECO ou par l'ADEB l'accueil de graphistes et d'éditeurs algériens chez nos éditeurs.
- Supporter des modules de formation organisés par l'ADEB sur la distribution/diffusion à l'international en collaboration avec les pouvoirs publics et sur la négociation des achats et de la vente de droits en langue étrangère.
- Aider l'ADEB à développer et enrichir un onglet « droits disponibles » sur son site Internet pour valoriser en permanence les fonds de nos éditeurs (avec limitation éventuelle du nombre de livres par label éditorial). www.adeb.be
- Instaurer en Communauté française Wallonie-Bruxelles un « programme plus » : vente d'ouvrages avec 50 % de réduction pour les étudiants du Maghreb, du Liban, d'Afrique francophone ainsi qu'un programme visant à abaisser le prix de vente local des ouvrages selon les destinations (à définir de commun accord avec les éditeurs et les pouvoirs publics).
- Aider à la traduction de livres relevant de tous les genres éditoriaux (scientifique, sciences humaines, droits, BD, littéraire, etc.) à l'instar de ce qui existe déjà pour la promotion et la diffusion d'ouvrages littéraires.
- Les assurances sur l'envoi des livres avec garantie de recouvrement du produit des ventes réalisées par un intervenant étranger (Ducroire/Sofinex).

B. GÉRARD,
Directeur
21/02/05

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Mémorandum de l'Association des Editeurs belges

L'ADEB participe et soutient les initiatives du Conseil du Livre et revendique depuis toujours une politique du livre globale et concertée en Communauté française Wallonie-Bruxelles dont les axes prioritaires seraient :

- d'accorder une attention particulière aux secteurs « jeunesse » et « sciences humaines » en créant de nouveaux mécanismes de soutien et en développant une politique d'achat d'ouvrages tant en Communauté française Wallonie-Bruxelles qu'à destination de l'étranger (bibliothèques spécialisées,...) ;

- de réintroduire impérativement l'utilisation du manuel scolaire dans l'enseignement en déterminant, au sein des subsides de fonctionnement attribués aux établissements scolaires, un montant minimum à consacrer à l'achat de manuels scolaires adaptés et en veillant à développer en direction des enseignants un discours positif qui les inciteraient à utiliser ces manuels. L'ADEB souligne ici la nécessaire collaboration entre pouvoirs compétents et éditeurs scolaires et s'oppose à toute initiative qui viserait à mettre les éditeurs hors jeu ou à limiter l'accessibilité de leur offre.

- de favoriser le développement de l'édition sur internet et de l'édition numérique.

Par ailleurs, une politique du livre passe nécessairement :

- par la promotion de l'édition de Communauté française Wallonie-Bruxelles tant dans les médias audiovisuels et écrits (presse) de la Communauté qu'à l'étranger en développant, avec l'ADEB, une politique de présence de nos ouvrages sur des marchés tels que la France, l'Afrique du Nord et centrale, l'Europe centrale et de l'Est, le Liban, la Chine...

A ce titre, Banque du Livre est un volet important de la promotion de nos éditeurs et doit disposer des moyens nécessaires à son essor.

Dans le cadre de la distribution/envoi d'ouvrages, des tarifs spécifiques au livre doivent être obtenus auprès d'organismes tels La Poste ou pour le fret aérien.

Des programmes spécifiques visant à abaisser le prix de vente local des ouvrages de Communauté française doivent également être mis en œuvre à l'instar de ce qui se pratique de longue date en France (programme Plus et autres).

- par l'introduction d'un taux zéro de TVA sur le livre quel que soit son support (papier ou on-line).

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

- par la finalisation de grands dossiers tels que : le droit de prêt, le prix du livre ou encore le statut social de l'artiste dans le respect de toutes les parties et en tenant compte des spécificités propres aux différents acteurs de la chaîne du livre.

La résolution de ces dossiers ne peut en aucun cas porter préjudice aux secteurs de l'édition et de la distribution, déjà fragilisés par les conditions économiques générales et un marché restreint. En effet, les éditeurs et distributeurs assument seuls le risque financier dans la chaîne du livre; les libraires bénéficiant en Belgique d'un droit de retour des ouvrages invendus.

Pour ce faire, il est nécessaire que la ministre de la Culture remplisse pleinement un rôle d'intermédiaire dans toutes les matières touchant au livre et à l'écrit auprès des différents niveaux de pouvoirs politiques, qu'ils soient européens, fédéraux, communautaires ou régionaux.

Il est vital pour préserver la création en Communauté française Wallonie-Bruxelles que soit maintenue une édition de proximité. Dans la défense et la représentation de celle-ci, l'ADEB joue un rôle de premier plan. La pérennité de l'ADEB doit être assurée par des aides structurelles récurrentes qui lui permettent de jouer pleinement son rôle d'interface.

Enfin, la création d'une maison des métiers du livre qui rassemblerait toutes les associations professionnelles dans un seul lieu hautement symbolique renforcerait la visibilité du livre et des actions menées par l'ensemble des protagonistes de la chaîne du livre en favorisant les synergies.

Bruxelles, mars 2005

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

**INTERVENTION DE L'ADEB A LA THEMATIQUE "LETTRES ET LIVRE" DES
ETATS GENERAUX, PASSA PORTA, LUNDI 14 MARS 2005**

Madame la Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez eu ou aurez plusieurs fois l'occasion d'entendre, Madame la Ministre, une vérité qui ne vous est pas inconnue.

Depuis 20-25 ans, le secteur du livre et de la lecture a été négligé dans le semblant de politique culturelle que la Communauté française Wallonie-Bruxelles tente de mener.

Depuis 20 ans, les crédits alloués au livre et à la lecture n'ont pour ainsi dire peu ou prou été revus.

Solliciter la réflexion des acteurs du livre et de la lecture aux fins de mettre sur pieds une politique du livre globale, cohérente et concertée (demande formulée de longue date par l'ADEB) tout en annonçant d'emblée que les crédits pour développer cette politique manquent, nous semblent paradoxal.

Pour devoir depuis des années organiser, moi-même, la survie de notre fédération professionnelle dans la précarité qui reflète celle de notre secteur, je sais ce que signifie être tenu par des budgets.

Mais, cette non-mise à disposition de moyens, systématique et récurrente, pour asseoir une véritable politique du livre et de la lecture en Communauté française Wallonie-Bruxelles (CFWB) laisse tristement présumer d'un désintérêt quasi généralisé du politique, dans son ensemble, pour notre secteur.

Absence de crédits à laquelle vous êtes vous-même confrontée et que vous devez gérer tant que faire se peut.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

*Avec le soutien de la Communauté
française Wallonie-Bruxelles*

Notre fédération se propose de vous y aider en mettant à votre disposition et à celle de votre Cabinet la connaissance du métier et les compétences que rassemblent les éditeurs et distributeurs membres de l'ADEB dont certains participent de plus activement aux travaux du Conseil du livre. Quoique les avis rendus par celui-ci restent trop souvent, hélas, non suivis d'effets (dont, pour prendre un exemple récent, l'avis n° 28 en matière de droit de prêt), qu'il me soit permis ici de remercier au nom de l'ADEB son Président, Monsieur Roger Lallemand, ainsi que tous ses membres pour le travail collégial qu'ils y accomplissent.

Je ne ferai qu'évoquer brièvement aussi, en dehors du divertissement non négligeable qu'il apporte, le rôle fondamental du livre et de l'écrit dans l'apprentissage, la formation continuée, la transmission des savoirs mais aussi dans la préservation de l'esprit démocratique et pluriculturel dans nos sociétés post-modernes. L'histoire nous apprend combien le livre, véhicule des idées et de la liberté d'expression, fut et reste le premier des médias condamné par les régimes totalitaires.

Préserver l'écrit de proximité est donc une nécessité démocratique auxquels tous ici présents souscrivent, nous n'en doutons pas.

Comme passeur d'idées le livre est aussi le média transversal et transculturel par excellence avec quasiment toutes les autres formes d'art, de création et d'expressions culturelles.

Lorsque nous évoquons le livre, nous l'entendons sous ses formes plurielles que permettent aujourd'hui les technologies dites nouvelles mais aussi dans ses adaptations comme celles destinées par exemple aux mal voyants.

L'ADEB, qui est en CFWB la fédération professionnelle des éditeurs et des distributeurs de livres, regroupe en son sein tous les secteurs éditoriaux en passant du scolaire aux livres scientifiques et de sciences humaines par la BD. Elle est constituée en sections (scolaires, scientifiques, littéraires et de jeunesse et distributeurs/diffuseurs) et en commissions (juridique et prix du livre).

Depuis une dizaine d'années, suite aux phénomènes de concentration éditoriale, aux fusions et acquisitions mais aussi aux faillites dont le second semestre 2004 fut encore le témoin (Artis-Historia, Le Grand Miroir, La Renaissance du Livre), le paysage éditorial s'est considérablement modifié en CFWB. Ainsi, savez-vous qu'en 2005, 73,5 % des éditeurs membres de l'ADEB réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 248 000 € (et si l'on affine encore ces chiffres, 59 % des éditeurs membres de notre fédération réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 124 000 €). Il ne reste plus aujourd'hui en CFWB que 7 éditeurs réalisant un CA égal ou supérieur à 2 500 000€.

Et où en sera-t-on dans 5 ans ?

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

En terme de CA, quasi toute la tranche moyenne de nos éditeurs a ainsi soit disparu, soit s'est fondue dans d'autres structures belges ou étrangères.

La disparition d'un éditeur quelle que soit sa taille ou sa spécificité éditoriale reste, pour la société, un drame tant économique que culturel. L'ADEB dont le travail et la nécessité sont reconnus tant par ses membres que par les tiers dont les pouvoirs publics, existe pour défendre et préserver, e.a. en CFWB, nos éditeurs de proximité.

Sans éditeurs en CFWB, qui publiera nos auteurs tant scientifiques que littéraires ? Quel éditeur étranger fera appel à un de nos professeurs d'université pour développer un sujet dans lequel il est pourtant reconnu ?

Quel éditeur enfin prendra encore le risque de mettre à disposition sur le territoire de la CFWB la traduction (l'ex-traduction) d'un ouvrage étranger aux fins d'enrichir le débat d'idées et de confronter les savoirs ?

Et ceci est valable pour tous les secteurs éditoriaux...

Nous avons observé, au sein de la fédération, que l'émergence, chaque année, en CFWB, de micro-éditeurs équivaut à peu près au nombre de leur disparition. La durée moyenne de vie de ces petites structures varie de 2 à 5 ans.

Aussi, l'ADEB s'est-elle assignée dans ses priorités de professionnaliser ceux-ci par un programme de formations adaptées. Mais cela suffira-t-il à endiguer le processus de disparition s'il n'y a pas une véritable politique de soutien au livre et à l'écrit comme à la distribution et à la diffusion tant en CFWB que sur les marchés à l'export ?

Lors de l'ouverture de la foire du livre de Bruxelles, on vous a dit, Madame la Ministre que le marché du livre, en CFWB {c'est à dire la vente sur notre marché d'ouvrages tant d'importation (pour 72%) que d'éditeurs belges(pour 28%)} se portait bien en affichant, pour 2003, un accroissement de quelques 3% en euros constants.

Mais savez-vous que la part relative des éditeurs de CFWB sur leur propre marché subit depuis plusieurs années une érosion quasi continue ? Ainsi, en 1998, et je cite l'étude de Marc Minon (Le marché du livre de langue française en Belgique), un tiers des livres vendus en CFWB (soit 33%) provenaient de nos maisons. Cette proportion est tombée en 2003 à 28%.

Plus grave encore, les statistiques de production de nos membres réalisées annuellement par l'ADEB montrent depuis plusieurs années un effritement constant de leur chiffre d'affaires (après annulation des effets ponctuels dus aux nouveaux membres ou membres démissionnaires ou faillis) plus notoire sur le marché intérieur qu'à l'export (à noter que 59 % du CA global en langue française de nos membres est réalisé à l'exportation).

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

L'édition belge francophone souffre donc incontestablement (et prioritairement sur son marché) et certains secteurs plus que d'autres comme en 2003 l'édition scientifique, technique et de sciences humaines (qui représente pourtant encore 26,2 % du CA global des éditeurs membres de l'ADEB et exporte en moyenne 44% de son CA), les beaux-livres et les livres pratiques et parascolaires. L'édition en CFWB de beaux livres comme de livres de jeunesse connaît également une érosion permanente depuis une dizaine d'années. Il y a 20 ans, le livre de jeunesse disputait à la BD la place de leader de l'édition en CFWB (avec encore en 1990, 25% du CA global de l'édition belge francophone pour 32% à la BD). Aujourd'hui, nous sommes très loin du compte avec une évaluation qui tourne autour des 10 %. La BD reste quant à elle le fer de lance et le fleuron de la production en CFWB. Elle a réalisé en 2003, à elle seule, 53,5 % du CA global en langue française des membres de l'ADEB et exporte 84,5 % de son CA propre.

Dans ce marché tourmenté pour nos éditeurs, la fédération se voit confrontée de plus en plus à des dossiers qui semblent plus être du fait du prince que vouloir répondre à des nécessités tant culturelles qu'économiques.

Ainsi, l'arrêté royal établissant la retenue d'un précompte professionnel sur les droits d'auteurs et les droits voisins qui fut, suite au travail conjoint de l'ADEB et de la VUV heureusement abrogé un mois plus tard.

Ou encore, la loi réglementant le statut social des artistes, votée dans la loi programme du 24 décembre 2002 qui assimilait au départ tous les auteurs à des travailleurs salariés et les éditeurs à des employeurs, venant ainsi alourdir les charges sociales patronales de nos éditeurs et répercuter ce coût sur leurs ouvrages. Grâce aux réactions entre autres de l'ADEB, à ce jour seuls les contrats de commande (dont contrats de traduction, contrats de commande d'œuvre graphique, contrats de collaboration rédactionnelle) restent touchés par cette mesure.

Si l'ADEB est évidemment favorable à assurer une couverture sociale maximale aux artistes et créateurs, elle regrette une nouvelle fois les amalgames que créent de telles mesures prises dans la précipitation et sans concertation avec les milieux concernés.

En plus des lourdeurs administratives qu'entraîne, pour nos petits éditeurs, la mise en application de cette loi, elle induit pour effet secondaire, l'accroissement du prix de leurs livres tant sur notre marché qu'à l'export (marchés francophones) où nos livres subissent déjà de plein fouet la concurrence des programmes «plus » et autres mis sur pieds par le gouvernement français pour leurs livres nationaux. La tentation serait dès lors grande pour nos éditeurs de se limiter à publier des auteurs étrangers ou à faire appel à des collaborateurs étrangers qui ne tombent pas eux sous le coup de cette loi, abandonnant ainsi à lui-même le vivier culturel et de compétences de notre Communauté.

A noter que, dans le concert Européen, la Belgique est le seul Etat Membre à s'être doté d'une telle mesure...

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

*Avec le soutien de la Communauté
française Wallonie-Bruxelles*

Les dégâts réalisés par la photocopie illicite sur l'édition scolaire et scientifique en CFWB sont considérables tant en termes culturels qu'économiques et se traduisent pour les seconds, de manière patente, depuis des années dans nos statistiques de production. Ainsi constate-t-on la présence de 5 fois plus de manuels scolaires en Communauté flamande (pour 30% d'élèves en plus) qu'en CFWB.

Soutenir l'édition en prenant les mesures adéquates, en matière de photocopies d'œuvres protégées, auprès des utilisateurs (dont les écoles) nous apparaît comme une mesure facile et peu coûteuse à prendre par la CWBF. La loi du 30 juin 94 permet en effet la reproduction de courts fragments contre rémunération. Trop souvent l'utilisateur agit comme si la rémunération lui donnait le droit de photocopier des passages entiers. En Belgique, 1,5 milliard d'œuvres protégées sont photocopées chaque année. La rémunération perçue à ce jour par Reprobel en couvre à peu près la moitié.

L'ADEB qui soutient les initiatives du Conseil du Livre, revendique, comme je l'ai déjà dit plus haut, depuis toujours, une politique du livre globale et concertée en Communauté française Wallonie-Bruxelles dont les axes prioritaires seraient :

- ✓ l'abandon du saupoudrage auquel nous assistons depuis des dizaines d'années au profit d'actions de type « Test-achat » qui seraient subventionnées en fonction de leur rapport « qualité-prix » ;
- ✓ d'accorder une attention particulière aux secteurs «jeunesse » et «sciences humaines » en créant de nouveaux mécanismes de soutien et en développant une politique d'achat d'ouvrages tant en Communauté française Wallonie-Bruxelles qu'à destination de l'étranger (bibliothèques spécialisées, ...), sans omettre la défense de la langue française dans le domaine plus particulier de l'édition scientifique ;
- ✓ de réintroduire impérativement l'utilisation du manuel scolaire dans l'enseignement en déterminant, au sein des subsides de fonctionnement attribués aux établissements scolaires, un montant minimum à consacrer à l'achat de manuels scolaires adaptés et en veillant à développer en direction des enseignants un discours positif qui les inciteraient à utiliser ces manuels. L'ADEB souligne ici la nécessaire collaboration entre pouvoirs compétents et éditeurs scolaires et s'oppose à toute initiative de labellisation telle qu'issue de la mesure 78 du contrat stratégique et qui viserait à mettre les éditeurs hors jeu ou à limiter l'accessibilité de leur offre ;
- ✓ de favoriser le développement de l'édition sur Internet et de l'édition numérique.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Par ailleurs, une politique du livre passe nécessairement :

- ✓ par la promotion de l'édition de Communauté française Wallonie-Bruxelles tant dans les médias audiovisuels et écrits (presse) de la Communauté qu'à l'étranger tout en développant, avec l'ADEB, une politique de présence de nos ouvrages sur des marchés tels que la France, l'Afrique du Nord et centrale, le Liban, l'Europe centrale et de l'Est, la Chine...
Pour rappel, l'ADEB regroupe au prochain Salon du livre de Paris (17-23 mars) sur la collectivité dont elle est l'opérateur (en collaboration avec l'AWEX, le CGRI et Bruxelles-Export) 58 éditeurs de notre Communauté.

Banque du Livre est également un volet important de la promotion de nos éditeurs (dont les plus petits) et doit donc disposer des moyens nécessaires à son essor. Trop d'éditeurs négligent encore cet outil et leurs ouvrages souffrent d'une carence de diffusion.

Dans le cadre de la distribution/envoi d'ouvrages, des tarifs préférentiels pour le livre doivent être obtenus auprès d'organisme tels La Poste ou pour le fret aérien, maritime ou routier. Des programmes spécifiques visant à abaisser le prix de vente local des ouvrages de Communauté française sur des marchés économiquement faibles doivent également être mis en œuvre à l'instar de ce que pratique de longue date la France (programme Plus et autres dont par exemple la prise en charge, par les pouvoirs publics, des droits d'auteurs sur ces marchés à revenu faible) ;

- ✓ par l'introduction d'un taux zéro ou réduit de TVA sur le livre quel que soit son support (papier ou on-line). Aujourd'hui, il existe une discrimination notoire entre le taux appliqué au livre papier qui est de 6 % et celui appliqué à l'édition électronique ou on-line qui est de 21 % ;
- ✓ par la finalisation de grands dossiers tels que : le droit de prêt (pour lequel l'ADEB reste en faveur d'une rémunération équitable et égale entre ayant droits auteurs et éditeurs à l'instar de celle existante pour la reprographie), le prix du livre (réglementation souple avec remise possible de 10 % durant 12 mois) ou encore le statut social de l'artiste (évoqué plus haut) dans le respect de toutes les parties et en tenant compte des spécificités propres aux différents acteurs de la chaîne du livre mais aussi de notre marché intérieur ;
- ✓ concernant la réglementation sur le prix des livres, chaque éditeur fixe le prix de ses ouvrages sur chaque marché en vue d'y optimiser ses ventes. Il demande suffisamment de souplesse et de créativité sur le marché de détail pour que la demande rejoigne l'offre. Il faut absolument garder cette règle d'économie de marché si l'on veut que le marché du livre reste dynamique. Les marchés européens où le prix est fortement réglementé performant moins en matière de CA par habitant ou « d'augmentation de la quantité de titres publiés » (La seule unité de mesure de la diversité culturelle). Les statistiques internationales reconnues le montrent sans équivoque. Pour les éditeurs belges et leurs distributeurs, seule une

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

réglementation «souple » d'encadrement du prix peut être utile au sens du bien-être social. La position de l'ADEB comme celle de nos collègues flamands de Boek.be n'a pas changé de ce point de vue.

Je souhaiterais de plus rapidement évoquer la nouvelle loi en vigueur depuis le 1^{er} janvier au Pays-Bas qui nous a été commenté ce vendredi 11 mars par notre collègue néerlandaise lors du comité exécutif de la Fédération des éditeurs européens.

Permettez-moi de vous rappeler en préambule, l'importance de l'édition néerlandaise dont scientifique (Kluwer, Elsevier, ...) et le pragmatisme de nos voisins du Nord. Vous comprendrez aussi de par la structure et l'imbrication des marchés de la communauté flamande et hollandais, l'accord interprofessionnel que défendait l'interprofession en communauté flamande lors des dernières négociations au Parlement fédéral, l'an passé. Cette loi néerlandaise prévoit donc un discount maximum autorisé de 20% pour les clubs de livres et de 10% pour les acheteurs. Sa durée d'application est d'un an mais l'éditeur peut chaque 6 mois réduire le prix en fonction des changements du marché dû à l'inflation. Les livres scolaires sont exclus du champ de la loi qui prévoit par ailleurs des prix étudiants pour les ouvrages universitaires et à haute vocation éducative.

Nous ne sommes pas très loin des propositions que formule depuis des années l'ADEB. Si ce problème n'a pas trouvé jusqu'à présent de solution en CFWB, c'est qu'aucunes propositions émanant du politique ne répondaient aux attentes de l'ensemble des professionnels et du marché tout simplement.

Concernant la table, Il y a au moins 5 ans que la dite table n'existe plus en Belgique francophone. Comme dans la presse périodique d'ailleurs, chaque éditeur détermine librement le prix de ses ouvrages pour chaque marché. Pour 90% des livres importés, Il y a des différences de prix entre la France et la Belgique. Ces différences varient pour le livre de 0 à 15 % Dans les périodiques celles-ci oscillent entre 0 et 30%. On fixe le prix des livres sur chaque marché de l'Union en fonction des conditions économiques qui y règnent et aussi (comme ce sont des produits culturels) de la valeur perçue sur ces marchés. Le but est de donner à l'ouvrage le maximum de chance d'être proposé et vendu.

Les éditeurs qui ont linéarisé leur prix belge TVA comprise avec celui de l'hexagone TTC sont des éditeurs qui sont en contact avec seulement une cinquantaine de points de vente chez nous et qui se contentent de travailler le marché belge superficiellement. Chacun sa politique. Nos distributeurs au contraire travaillent avec 2000 points de vente. Un travail en profondeur. N'oublions pas que le marché du livre est essentiellement un marché d'offre. Si les ouvrages n'y sont pas correctement présentés, il n'y a aucune chance d'y concrétiser une vente quelconque

La résolution de ces dossiers ne peut en aucun cas porter préjudice aux secteurs de l'édition et de la distribution, déjà fragilisés par les conditions économiques générales et un marché restreint. En effet, compte tenu de la pratique du droit de retour en CF, les éditeurs et

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

distributeurs assument majoritairement ou seuls le risque financier dans la chaîne du livre. A ce titre, ils doivent nécessairement être consultés.

Pour mettre sur pieds une politique du livre globale et concertée en CFWB, il est nécessaire que la ministre de la Culture remplisse pleinement un rôle d'intermédiaire et transversal dans toutes les matières touchant au livre et à l'écrit auprès des différents niveaux de pouvoirs politiques, qu'ils soient européens, fédéraux, communautaires ou régionaux. Nous souhaitons que la Ministre puisse également informer, après concertation des professionnels, des organismes tels que le GATT (lorsqu'on y débat de droits d'auteurs), l'OMPI ou l'UNESCO pour n'en citer que quelques-uns.

Il est vital pour préserver la création en Communauté française Wallonie-Bruxelles que soit maintenue une édition de proximité. Dans la défense et la représentation de celle-ci, l'ADEB joue un rôle de premier plan.

Savez-vous, Madame la Ministre, que c'est encore parfois par dizaines que l'ADEB répond quotidiennement à des demandes tant de CFWB que de l'étranger et des plus diverses, émanant du secteur public et de secteurs professionnels, de libraires, de bibliothécaires et du grand public dont nombre d'auteurs potentiels.

La pérennité de l'ADEB doit dès lors être assurée par des aides structurelles récurrentes qui lui permettent de jouer pleinement son rôle d'interface.

Enfin, la création d'une maison des métiers du livre qui rassemblerait toutes les associations professionnelles dans un seul lieu hautement symbolique renforcerait la visibilité du livre et des actions menées par l'ensemble des protagonistes de la chaîne du livre en favorisant les synergies.

En conclusion et s'il faut choisir parmi nos propositions, les grands axes d'une politique du livre en CFWB seraient pour l'ADEB :

- ✓ faire respecter le droit d'auteur dans ses diverses applications ;
- ✓ assurer prioritairement la promotion du livre et de la lecture dont la réintroduction du livre à l'école et du manuel scolaire ;
- ✓ soutenir de manière constante et professionnelle l'effort de nos éditeurs à la grande exportation par divers type d'aides évoquées plus haut dont des aides à la traduction – intra et extra traduction-ouverte à tous les secteurs (actuellement limitée à la littérature)- , l'achat de livres dont de sciences humaines et scientifiques à destination des grandes bibliothèques étrangères, la présence à des foires sur des marchés bien ciblés ;

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

- ✓ aider les fédérations professionnelles qui sont les interfaces des pouvoirs publics mais n'ont plus les moyens de subsister et remplir efficacement leur objet compte tenu des difficultés du secteur.

Enfin, l'ADEB rappelle instamment que toute initiative législative doit dans un Etat fédéral moderne et démocratique prendre en compte l'avis de tous les professionnels du secteur en vue d'y apporter un mieux ou un plus.

L'impact socio-économique ou sur l'emploi en CFWB de toute mesure ne peut non plus être négligé.

Nous sommes et restons à votre disposition, Madame la Ministre, pour développer avec vous les points évoqués dans ce document et vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous lui porterez.

Bernard GÉRARD,

14 mars 2005

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Etats généraux de la culture intervention ADEB du 16 avril .

Mesdames, Messieurs,

En tant que logisticien et économiste du livre depuis 15 ans , je vais vous exposer en quelques mots l'évolution observée par l'association des éditeurs belge, dans les publics cibles qu'elle sert. Comment y développer des stratégies de croissance , de fidélisation en Belgique ou à l'étranger ? Comment élaborer une politique tarifaire qui soutienne voire développe le marché ? Bref comment développer une stratégie « client » ou dite de demande au lieu de la traditionnelle stratégie de « produit » dite aussi stratégie d'offre ?

L'édition au départ est un métier essentiellement d'offre mais depuis quelques années dans la chaîne du livre des stratégies « client » s'y développent. En effet la stratégie de l'offre finit par s'essouffler dans une course effrénée à la nouveauté, qui ne reste nouveauté que pendant une période de plus en plus courte. Il y a bien sûr ces produits « héros » qui mobilisent les médias et génèrent des processus d'autorenforcement. Ces titres s'emballent comme le Da Vinci Code ou le Harry Potter au détriment du reste. Mais, pour tout éditeur, ce type de produit n'arrive que par hasard et la chance ne dure qu'un moment. Tôt ou tard le soufflé finit par retomber. Pour nous, les distributeurs, qui nous trouvons au balcon du marché, il est clair que c'est la diversité durable qui est payante à long terme et comme l'éditeur forcément est limité dans sa diversité, il doit impérativement hiérarchiser ses clients et segmenter son offre. Par sa connaissance historique du milieu éditorial et de ses fonds, l'ADEB permet d'aiguiller au mieux l'éditeur dans sa recherche d'information sur les pratiques culturelles en matière de lecture en Communauté française Wallonie-Bruxelles mais aussi à l'étranger.

Des enquêtes réfléchies avec les milieux professionnels concernés (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires) sont menées en Communauté française dans ce domaine. Des organismes tels que le Lentic ou l'Observatoire des Politiques Culturelles nous semblent les plus appropriés pour mener et coordonner celle-ci.

Chacun se spécialisant séparément dans son segment on sert finalement la diversité et l'édition se porte mieux. Dès lors toute l'édition dans ses différentes spécialités (et pas seulement littéraire) doit faire l'objet de l'attention des pouvoirs publics afin de soutenir cette diversité de l'offre. Les aider à travers une organisation professionnelle comme l'ADEB garantit une répartition équitable de l'aide sur tous les secteurs éditoriaux confondus. Aider comme actuellement des maisons plutôt que d'autres peut atrophier certains segments de l'édition et finalement y réduire la diversité de l'offre . Et si on diminue l'offre en collant de plus près à ce qui se vend au jour le jour , on finit par perdre des clients. Depuis un an , la grande distribution par exemple a réduit son offre dans le livre tant en France qu'en Belgique et elle perd actuellement des clients. Pour acheter un livre, un lecteur qu'il soit assidu ou occasionnel a besoin d'avoir le sentiment de choix. Et donc le choix est un facteur de fidélisation dans un environnement où paradoxalement le client devient de plus en plus infidèle.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Dans le livre comme dans la culture en général il y a plusieurs publics. Il y a les non lecteurs ou les non clients (20%) , les lecteurs occasionnels (50%) et les clients lecteurs réguliers (30 %). Mais on compte aussi 50 % de citoyens qui n'entrent jamais dans une librairie. Voilà donc dans quel décor il faut jouer pour présenter une offre adaptée pour tous ces segments et dans les différents lieux d'achat. Et quand on voit la répartition en chiffre d'affaires par canaux détaillants et notamment la librairie indépendante en communauté française , on voit que tous les canaux progressent. (Voir l'excellente étude du Lentic pour la Communauté française sur le marché du livre en 2003) Preuve que les clients occasionnels comme les assidus s'approvisionnent au gré de leurs courses et sont loin d'être fidèles à un canal détaillant particulier. Ils papillonnent de plus en plus d'un point de vente à l'autre. Et donc il faut être présent partout avec une offre adaptée. Et donc aussi, le réseau de diffusion et de distribution du livre doit couvrir efficacement ces différents canaux. C'est essentiel pour la survie des éditeurs. Malheureusement bons nombres d'éditeurs belges se diffusent et se distribuent très mal en Belgique et à l'étranger. La Banque du livre devrait les y aider, cette formidable base de données à la disposition des détaillants de Belgique et du monde entier mais beaucoup d'éditeurs belges ne prennent même pas la peine d'y faire figurer leurs ouvrages.

Comment fidéliser les clients, comment conquérir ou élargir sa clientèle. Si on ne peut plus y arriver à travers l'offre-produit tellement il y a concurrence, tellement il y a de proposition, il faut chercher d'autres moyens.

En fait il faut analyser de plus en plus la motivation d'achat du client et la valeur perçue par celui-ci .

Entre l'achat d'un ouvrage après avoir musarder une heure dans une librairie style « croissant chauds et braise main »,

ou l'achat d'un autre ouvrage prescrit, à l'ombre d'une l'université séculaire,

ou encore d'un livre de poche dans une grande surface entre la salade et le fromage vite fait bien fait,

il y a réellement une grande différence. Le produit peut être parfaitement identique, mais « l'environnement » et les « circonstances » ce que j'appellerais le péri-produit varie fortement. Il faut donc bien analyser cet « environnement », ces « circonstances » et toutes ces « facilitations » et en dresser l'inventaire précis, par client, et bien sûr les renforcer. Alors on fidélise. On le voit c'est moins une approche « produit » mais bien une approche péri-produit, par « client », qu'une réelle fidélisation peut être développée. Pourquoi le client est-il passé par là et qu'est ce qui a déclenché son achat ? Combien y a-t-il eu de contacts par an entre tel éditeur avec tel marché étranger ? N'oublions pas que la fréquence des contacts conditionne toute fidélisation. Ce n'est pas en allant une fois toutes les lunes sur un marché extérieur que celui-ci se développe mais bien dans la fréquence des actions sur celui-ci.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Et tout cela a un coût et l'ADEB contribue à diminuer le prix d'accès aux marchés pour ses éditeurs mais on débouche rapidement sur le problème de la tarification ou politique de prix sur les différents marchés.

Alors en tant qu'économiste je vous dirai que plus il y a différenciation sur le prix pour le même produit mais dans des facilitations différentes, plus il y a de clients et plus les volumes de ventes montent. C'est démontré dans les manuels d'économie. Donc il faut « inventer » des stratégies de différenciation de prix et c'est d'ailleurs appliqué avec succès dans le monde du spectacle et ailleurs. Si vous prenez trois sièges occupés dans un théâtre, ou sur une compagnie aérienne low-cost et que le premier siège est occupé par un client qui a payé 1 €, le deuxième 10 € et le troisième 100 € vous avez vendu trois places pour 111 €. Le prix moyen du siège est de 37 €. Vous avez tous compris que si vous aviez affiché un prix unique moyen de 37 € (111/3) vous n'auriez vendu qu'un siège car ni le client à 1 € ni celui à 10 € n'aurait accepté votre prix moyen (de 37 €) et leurs sièges seraient restés vides. Et avec une politique de prix diversifiée, votre chiffre d'affaires est passé de 37 à 111 et votre nombre de client a triplé. On perçoit donc par cet exemple que la différenciation sur le prix est une clef très importante si on veut augmenter ses ventes. Et ici fort heureusement on parle de pénétration culturelle. Cette différenciation de prix peut même aller jusqu'à la gratuité pour certains clients mais toujours différenciée, de grâce. Il est déplorable d'offrir à un client qui accorde une valeur perçue élevée à un voyage à un spectacle ou à un ouvrage, un injuste rabais sur le prix. Les méthodes de différenciation du prix sont donc d'une grande aide dans tous les domaines y compris dans le domaine culturel.

Donc plus il y a différenciation sur les prix, mieux les acteurs du marché se portent mais il faut aussi réguler cette concurrence surtout si elle devient déloyale. Dans le livre par exemple, le cas des grandes surfaces qui bradent le Harry Potter ou le Da Vinci code pour vendre plus de salades ou de baskets trois mètres plus loin ne servent guère la culture et nous pensons dans ce cas qu'une limitation du discount sauvage est salutaire. C'est bien pour cela que l'ADEB est favorable à une limitation des discounts dans le livre mais dans un corridor suffisamment large de 10% afin de permettre que tous les outils de différenciation et de fidélisation possible puissent s'exprimer comme actuellement sur le marché et que ce dernier reste dynamique. C'est d'ailleurs le principe de la nouvelle loi hollandaise sur le prix du livre qui est beaucoup plus ouverte que la loi française. Il faut absolument continuer à donner au client lecteur le vaste choix d'avantages qui soutiennent actuellement son acte d'achat et qui renforce son sentiment de liberté. La prospérité d'un marché et donc le développement de la culture en dépend.

Par son travail d'information mais aussi de réflexion sur les grands dossiers relatifs au livre et à l'écrit (prix du livre, droit d'auteur, droit de prêt, contrats d'édition, formation des éditeurs, présence aux foires, etc.) l'ADEB joue comme fédération professionnelle un rôle incontournable de médiation entre les éditeurs, les distributeurs, la presse, l'interprofession et le grand public. Elle dépose également auprès de Madame la Ministre un texte complet reprenant ses soucis, ses priorités et ses réalisations.

Merci de votre attention.

Bernard Laduron, Vice-Président Distributeur de l'ADEB

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

*Avec le soutien de la Communauté
française Wallonie-Bruxelles*

<p>TEXTE DE L'ADEB EN VUE DES ETATS GENERAUX DE LA CULTURE DU SAMEDI 16 AVRIL 2005 "RAPPORT AU PUBLIC"</p>
--

Pour une fédération professionnelle comme l'Association des éditeurs belges, son public cible est d'abord l'interprofession à savoir: les auteurs, les éditeurs, les distributeurs, les libraires et les bibliothécaires.

Son second cercle de public est constitué par les professionnels qui gravitent autour des premiers tels les graphistes, relieurs, imprimeurs, presse, etc. (ou leurs fédérations professionnelles ou sociétés d'auteurs ou d'éditeurs, nationales, étrangères, européennes ou internationales).

Aussi l'ADEB est-elle sollicitée quotidiennement tant par les auteurs potentiels que de futurs éditeurs ou libraires et bibliothécaires qui sont, pour ces deux derniers, à la recherche d'un éditeur ou d'un ouvrage bien spécifique. Ces demandes émanent tant du territoire national (dont la Flandre) que de l'étranger. Enfin un large public de lecteurs intéressés ou passionnés par le monde du livre et de l'écrit fait également appel à l'ADEB de manière quotidienne et pour des raisons très variées.

Bon nombre d'étudiants ou de professeurs font aussi appel à l'ADEB dans le cadre de travaux touchant de près ou de loin à l'édition, au livre, au marché du livre, pratiques de lecture, relations contractuelles auteurs-éditeurs, etc.

Divers cabinets ministériels, parlementaires ou administrations font régulièrement appel à nos services pour compléter leur information.

La fréquentation de notre site Internet témoigne de l'intérêt d'un large public (professionnel ou non) pour les informations mises à sa disposition par l'ADEB de même que la consultation de l'onglet scolaire de notre site (dont l'option « question-réponse »).

Par le temps que consacre l'ADEB à répondre à ces multiples sollicitations, elle effectue une réelle mission de service public. Elle favorise ainsi la promotion de l'édition de proximité en Communauté française Wallonie-Bruxelles et, par ce biais, participe au maintien en Communauté française, d'auteurs dans tous les secteurs éditoriaux qu'elle représente.

Par sa connaissance historique du milieu éditorial et de ses fonds, elle permet d'aiguiller au mieux la recherche sur le marché (auprès entre autres des sociétés "repreneuses").

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Concernant les pratiques culturelles en matière de lecture en Communauté française Wallonie-Bruxelles, l'ADEB dispose d'informations peu récentes et souvent calquées sur la France. Une enquête réfléchie avec les milieux professionnels concernés (auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires) serait à mener en Communauté française dans ce domaine et sa récurrence envisagée. Des organismes tels que le Lentic ou l'Observatoire des Politiques Culturelles nous semblent les plus appropriés pour mener et coordonner celle-ci.

Dans sa lutte pour la réintroduction du livre à l'école ainsi que du manuel scolaire, l'ADEB reconnaît implicitement l'impact de l'école dans le processus de maîtrise des connaissances qui passe nécessairement par la lecture (quel qu'en soit le support de l'écrit). L'ADEB vise ainsi à combattre l'exclusion sous toutes ses formes et à donner à chacun une même chance dans la formation.

Pour l'éditeur, le public cible est le lecteur. Comment peut-il accroître ce public dans le marché restreint de Communauté française Wallonie-Bruxelles et sur les marchés étrangers ? Comment faire connaître auprès du plus large public son catalogue ? Par la maîtrise des canaux de distribution sans aucun doute. C'est pourquoi, dans le programme de formation de l'ADEB, la promotion et la distribution des ouvrages figure en bonne place.

Comme l'ADEB l'a demandé depuis des années, les pouvoirs publics devraient, suite aux aides qu'ils octroient tant à la presse écrite qu'audiovisuelle, négocier des espaces gratuits de promotion pour les éditeurs de Communauté française dans les organes concernés. Le travail incontournable que réalisent tant les bibliothécaires que les libraires dans la promotion des ouvrages de nos éditeurs nécessite de la part des pouvoirs publics une aide accrue à ces deux maillons importants de la chaîne du livre, tout en tenant compte des réalités du secteur de la distribution. Leur soutien à la Banque du livre est également indispensable, pour la connaissance des fonds de nos éditeurs (micro ou macro éditeurs), tant sur le territoire de la Communauté Française qu'à l'étranger (voir intervention du vice-président/distributeur de l'ADEB, Bernard Laduron, aux Etats généraux du 16 avril 2005).

Concernant les marchés à l'export dont le marché français (premier marché de nos éditeurs à l'exportation), les pouvoirs publics, qui ont pour mission l'aide à l'exportation, pourraient de même envisager la prise d'encarts publicitaires, mis à disposition de nos éditeurs, dans les journaux professionnels locaux et dans Livres Hebdo qui reste le magazine professionnel de l'interprofession tant en France que dans la Francophonie.

Une aide, sur les modèles déjà existant de conventions entre l'ADEB, le CGRI, l'AWEX et Bruxelles Export, à la représentation par notre fédération professionnelle, des éditeurs de Communauté française Wallonie-Bruxelles sur les marchés ou foires émergents et à définir avec les éditeurs eux-mêmes reste également un outil important de développement pour nos éditions.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Enfin, comme déjà mentionné dans nos interventions pour les Etats généraux de la Culture des 14 février et 14 mars 2005, le soutien des pouvoirs publics à la mise en place de programmes de nos éditeurs (de type « plus » et « à l'est de l'Europe ») favorisant l'acquisition des ouvrages de nos éditeurs, à l'étranger, au prix du marché de destination (Afrique, Maghreb, PECO) reste un moyen incontournable au maintien de nos éditions de Communauté Française Wallonie-Bruxelles au grand export. L'aide à la traduction (infra et extra-traduction) est également un facteur indispensable au développement de la présence des ouvrages tant en Communauté Française Wallonie-Bruxelles qu'à l'export. Cette aide à la traduction ne peut se cantonner à la seule littérature mais doit refléter la diversité éditoriale de la Communauté Française dans son ensemble.

Enfin, compte tenu encore une fois de la spécificité et de l'étroitesse du marché du livre en Communauté française Wallonie-Bruxelles, l'ADEB défend le maintien d'une certaine souplesse dans le prix des livres permettant ainsi au public qui n'ose pas pousser les portes d'une librairie, de premier ou second niveau, d'accéder à un assortiment qui va s'élargissant de plus en plus de livres dans les chaînes et les grandes surfaces et ce à un prix qui ne le rebutera pas.

Sans quoi le livre, quel qu'en soit sa forme (édition originale, poche, club de livres, etc.) ou son genre (BD, sciences humaines, littérature,...) risque de se cantonner de plus en plus à une tranche de la population cultivée et socio-économiquement privilégiée (voir intervention du vice-président/distributeur de l'ADEB, Bernard Laduron, aux Etats généraux du 16 avril 2005).

Par son travail d'information mais aussi de réflexion sur les grands dossiers relatifs au livre et à l'écrit (prix du livre, droit d'auteur, droit de prêt, contrats d'édition, statut de l'artiste, présence aux foires, etc.) l'ADEB joue comme fédération professionnelle un rôle incontournable de médiation entre les éditeurs, l'interprofession et le grand public ainsi que de « facilitateur » à l'accès de l'éditeur et de ses ouvrages par le lecteur.

Bernard GÉRARD,
12/04/05

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Note de l'Association des Editeurs belges dans le cadre des Etats Généraux de la culture
Thématique : Technologies de l'Information et de la Communication
13 mai 2005

A l'heure de la numérisation de millions de livres par un serveur américain, la situation en Communauté française appelle à quelques constats pour le milieu de l'édition.

Concernant les nouveaux projets d'édition, les coûts de recherche et de développement dans le domaine des TIC sont conséquents pour un éditeur, quel que soit son marché cible (interne ou international). Il est dès lors important pour nos éditeurs que la Communauté française soutienne les initiatives mises en place par ceux-ci. Ils possèdent le savoir-faire en matière éditoriale. C'est donc à eux que revient d'être les maîtres d'œuvres de tels projets.

Un accompagnement technique doit également être mis en place pour les auteurs (nouvelle conception de leur manuscrit, etc.) et ce sous l'égide de leurs éditeurs.

En ce qui concerne la numérisation des ouvrages (récents ou anciens), si celle-ci offre des avantages indéniables (ouvrages précieux consultables par tous, réédition d'ouvrages papier épuisés,...), elle n'en est pas moins confrontée à des problèmes techniques (standards, gestion des contenus,...) ou de propriété intellectuelle (droit d'auteur).

D'autre part, si fin 2004, la Belgique comptait 1,65 millions de connexions Internet domestiques Internet continue néanmoins d'être une "terre inconnue" pour une part importante de la population. Parmi les causes, le niveau d'instruction est un facteur déterminant (Info Flash 60 du SFP).

C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent continuer d'investir dans l'apprentissage de base de l'outil informatique et dans l'éducation aux médias non seulement à l'école mais aussi dans la formation aux TIC.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be



Mémorandum des éditeurs scolaires membres de l'Association des éditeurs belges

Mise en situation

1. La Communauté française de Belgique est championne du monde occidental en terme de « *non utilisation* » de manuels scolaires dans l'enseignement obligatoire (enquête TIMMS, 2000, relayée par Demeuse et Monseur). Parallèlement, les résultats de ses élèves dans les enquêtes internationales (PISA 2000) sont largement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. Il n'est pas nécessaire d'aller très loin pour constater une situation inverse : les élèves flamands utilisent largement des manuels (le rapport entre CFWB et Flandre est de 1 à 5) et leurs résultats PISA sont parmi les meilleurs de l'OCDE. Une telle situation se retrouve d'ailleurs dans la majorité des Etats européens.
2. S'il n'y a pas de manuels dans les mains de élèves belges francophones, ce n'est pas parce qu'il n'en existe pas. Loin de là ! Plusieurs éditeurs scolaires, présents sur le marché belge, proposent dans leurs catalogues, des manuels actuels et adaptés. Relayés aujourd'hui par d'autres acteurs du monde de l'enseignement (universitaires, parents, et plus récemment politiques), ils mettent en évidence, depuis plusieurs années, les plus-values incontestables que représente l'utilisation de manuels scolaires par les élèves. Ces valeurs ajoutées touchent non seulement à l'efficacité de l'enseignement (cohérence et continuité, entre autres), mais également à la nécessaire équité entre élèves (*Sans livres scolaires pour tous, comment parler d'égalité des chances ?*), tant au niveau individuel qu'au niveau des établissements.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

3. Les prises de position officielles se sont multipliées, surtout à partir de la publication des résultats de l'enquête PISA 2000 :
- le Conseil du Livre (Avis n°25 du 13 mars 1998) avait déjà attiré l'attention du public sur le sous-équipement en manuels et proposait de dégager 20 millions d'euros par an pour remédier à cette situation ;
 - le Conseil de l'Éducation et de la Formation a tout récemment (Avis n° 87 du 26 mars 2004) formulé des recommandations qui vont très nettement dans le sens d'un retour du manuel. Il reparle des 20 millions avancés par le Conseil du Livre ;
 - les ministres successifs en charge de l'enseignement, Pierre Hazette (MR), Jean-Marc Nollet (Ecolo) et, à présent, Marie Arena (PS) ont fait du retour du manuel l'un de leurs chevaux de bataille;
 - la ministre Marie Arena a intégré cette priorité dans son Contrat stratégique pour l'éducation et organisé un colloque sur le sujet (Frameries, 2005) pour échanger ses points de vue avec les différents acteurs concernés;
 - alors que la rentrée 2005 se profile à l'horizon, et que le "pourquoi" ne pose plus question, on en est à définir le «comment» : commission d'agrément des manuels et fonds de prêt sont les deux outils que le gouvernement souhaite mettre en œuvre pour favoriser le retour du manuel, en commençant par le fondamental.
4. Par ailleurs, les enseignants ont été consultés sur leur expérience concrète des réformes. Ces consultations ont mis en lumière le fossé qui existe entre l'ambition des réformes et la faiblesse des moyens sur le terrain. Dans ce cadre, les enseignants (surtout ceux du secondaire) ont demandé des moyens supplémentaires en terme d'outils pédagogiques en général, de manuels scolaires en particulier. Il est apparu tout aussi clairement que les enseignants souhaitent réellement se réapproprier leur métier, et ont du mal à vivre positivement ce qui leur est imposé de l'extérieur. Les manuels ont donc peu de chances d'être réellement utilisés s'ils ne sont pas l'objet d'un choix volontaire et libre de la part des enseignants.

Position des éditeurs

En conséquence, les éditeurs demandent :

- que le gouvernement de la CFWB, dans le cadre « volet qualitatif » du refinancement, définisse **un plan de rééquipement des écoles**, et mette d'urgence et directement à la disposition des établissements scolaires des budgets structurels (donc récurrents chaque année) réservés explicitement à l'achat de manuels scolaires. Nous reprenons ici les montants cités dans l'avis n°25 du Conseil du Livre, à savoir 20 millions d'euros par an ;

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

- qu'on en finisse avec **le discours anti-manuel** en vigueur depuis les années septante, discours qui tend à dénigrer la valeur d'un enseignant utilisateur de manuels scolaires, le « bon » enseignant étant celui qui crée son cours de toutes pièces et l'adapte en permanence aux réalités de sa classe. Ce discours, encore largement prôné par des pédagogues, une partie de l'inspection et certaines Hautes écoles pédagogiques, est en décalage total avec ce que l'on peut constater sur le terrain. Les enseignants sont mis en difficulté par les exigences des réformes et les nouvelles missions de l'école. Pouvoir utiliser des manuels avec les élèves serait pour eux une aide précieuse ;
- que le gouvernement de la CFWB mette l'accent auprès de tous les acteurs de l'enseignement (P.O., inspection, formateurs d'enseignants, enseignants, etc.) sur le rôle moteur que pourrait jouer le manuel dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Un retour du manuel, tout spécialement dans l'enseignement fondamental, ne peut s'envisager que si les enseignants sont informés mais surtout **formés** au choix et à l'utilisation de tels outils (tant dans leur formation initiale que dans la formation continuée) ;

- que le gouvernement de la CFWB attire l'attention des pouvoirs organisateurs, directions d'établissements et enseignants sur **les aspects légaux du droit d'auteur**, et sur la nécessité de stopper la pratique qui consiste à piller systématiquement les productions des éditeurs. (Il est choquant de constater que dans beaucoup d'écoles, les délégués des maisons d'édition sont accueillis à bras ouverts, dans le seul but de prendre connaissance des nouveaux manuels, que l'on s'empressera de photocopier pour les élèves...) ;
- que les éditeurs soient considérés à l'avenir comme **partenaires de l'enseignement** et donc associés dès le départ à la refonte des référentiels de base, de manière à proposer sur le marché des manuels adaptés au moment de la mise en vigueur des réformes, participant ainsi à leur large diffusion auprès du public enseignant : l'expérience montre qu'un nouveau programme reste lettre morte s'il n'est pas rapidement accompagné d'outils pratiques pour sa mise en œuvre ;
- que l'on fasse confiance au **professionnalisme des éditeurs** pour concevoir en permanence des manuels adaptés, et à celui des enseignants pour ensuite les analyser, les choisir et les utiliser avec leurs élèves. Une saine concurrence entre plusieurs éditeurs est nécessaire pour garantir aux enseignants une offre de qualité, parmi laquelle ils pourront choisir librement, en concertation avec leurs collègues, en toute cohérence et dans la continuité, les manuels qui conviendront le mieux à leurs élèves. Les éditeurs sont persuadés qu'une « **labellisation** » par la CFWB, loin de favoriser le retour du manuel, ne peut que le freiner.

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
 av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
 Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
 e-mail : adeb@adeb.be
 site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Sûrs du fait que ces propositions ne seront pas perçues comme des revendications corporatistes mais, au contraire, comme une contribution à l'effort commun pour redonner des couleurs à notre enseignement, les éditeurs scolaires remettent celles-ci entre les mains des ministres compétents et se tiennent à leur disposition pour œuvrer de concert à la réussite de ce volet du Contrat stratégique.

Bruxelles, mai 2005

Pour toute information complémentaire : www.adeb.be/scolaire.htm

ADEB : asbl groupant les éditeurs de langue française de Belgique
av. Huart Hamoir, 1/34 - 1030 Bruxelles
Tél : 32-2/241 65 80 - Fax : 32-2/216 71 31
e-mail : adeb@adeb.be
site : www.adeb.be

Avec le soutien de la Communauté française Wallonie-Bruxelles